Angers : le meneur des « nez de cochon » relaxé en appel

07/06/2012 à 16h07

Un fonctionnaire, hostile au projet de mosquée, avait perturbé le conseil municipal d'Angers, en avril 2011. Le délit d'entrave n'a pas été retenu par les magistrats de la cour d'appel. Il est relaxé.

Affublées de masques de cochon, quatre personnes avaient fait irruption au conseil municipal d'Angers, le 8 avril 2011, pour marquer leur hostilité au projet de construction d'une mosquée. L'action avait été orchestrée par un fonctionnaire de la préfecture d'Angers, Benoît Couetoux du Tertre, 44 ans, leader local du Bloc identitaire, présenté comme le parti politique de la défense des identités locales, nationales et européennes.

En première instance, devant le tribunal correctionnel, il avait été condamné à 1 500 € d'amende. Benoît Couetoux du Tertre a fait appel et demandé début mai sa relaxe. Le délibéré de la cour d'appel lui a été favorable. **Les magistrats ont conclu que le délit d'entrave ne pouvait pas être retenu.** Ils l'ont relaxé.

Ouest-France